

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : le 3ème débat sur le budget sera traité dès 11h00.

Nöel du Grand Conseil à l'issue des débats

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Dominique Bonny. Il communique en outre que le Canton de Vaud et la Ville de Montreux ont été désignés la veille pour accueillir le sommet biennal de l'Organisation internationale de la Francophonie du 22 au 24 octobre 2010.			
	2.	Dépôts Interpellations: Roger Saugy, Florence Golaz; Postulats: Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste, Yves Ferrari et consorts; Motions: Fabienne Freymond Cantone au nom du groupe socialiste, Valérie Schwaar et consorts, Michele Mossi et consorts; Simple question: Olivier Gfeller et consorts; Initiative: Sandrine Bavaud et consorts.			

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	3.	<p>(187) CODEX 2010 - Exposé de motifs et projets de lois relatifs à la mise en oeuvre dans le canton de Vaud du code de procédure civile suisse - Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <p>- à la motion Philippe Leuba et consorts relative à l'introduction d'un faible émolument devant le Tribunal des baux</p> <p>- aux postulats Luc Recordon sur le calcul des dépens, Jean-Marie Béguin sur la nationalité des assesseurs du tribunal des prud'hommes et Michel Golay sur l'âge limite de certains juges laïcs (Suite des débats)(2ème débat)</p> <p>(Suite des débats, 2ème débat): Projet de loi sur la juridiction du travail: art. 7 à 12 acceptés sans discussion. 3ème débat à venir. Projet de loi sur la juridiction en matière de bail: art. 1 à 11 acceptés sans discussion. Art. 12: amdt Mattenberger est refusé par 70 non, 65 oui et 1 abstention. A l'appel nominal, l'amdt Mattenberger est refusé par 70 non, 63 oui et 1 abstention. Art. 12 accepté. Art. 12 bis (nouveau) à 14 acceptés. En vote final, le projet de loi sur la juridiction en matière de bail est accepté par 65 oui, 48 non et 6 abstentions. LASSI, LRECA, LGC et LPers-VD: tous les articles de ces lois sont acceptés. LOJV: art. 2 à 119 acceptés sans discussion. LPA, LVLEg, LC, LPAv, LNo: tous les articles de ces lois sont acceptés sans discussion. LPAg: art. 2: amdt Montangero est refusé par 69 non, 58 oui et 12 abstentions. A l'appel nominal, l'amdt Montangero est refusé par 71 non, 57 oui et 11 abstentions. Art. 2 accepté. Art. 3a à 71 acceptés.</p> <p>LEC et LVLPart: tous les articles de ces deux lois sont acceptés. CRF, LVLDfR, LRF, LVLBFA, LVLP: tous les articles de ces lois sont acceptés. LPresse, LPNMS, LSubv, LI, LMSD, LICom, LATC, LE, LPDP, LML, LDE, LLC, LVLRcn, LGD, LDEP, LASP, LPRCC, LL, LDTR: tous les articles de ces lois sont acceptés. LAF, LGCB, LVLFo, LEAE, LAIEN, LReP: tous les articles de ces lois sont acceptés.</p> <p>Projets de décrets: DTAS-AM, C-EJMC, C-JS, C-EJC, C-Arb, C-EJP: tous les articles de ces décrets sont acceptés. Fin du 2ème débat. Toutes les lois et décrets sont adoptés en vote final. Un 3ème débat devra avoir lieu sur 3 dispositions des projets de loi sur la juridiction du travail et en matière de bail.</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Buffat M.O. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	4.	<p>(238) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD no 2) : - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2010 - d'investissement pour l'année 2010 et plan 2011-2013 - et Rapport partiel du CE sur le programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2011-2014 et EMPLs modifiant : la loi du 04.07.00 sur les impôts directs cantonaux (LI) - la loi du 27.02.63 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) - la loi du 5.12.56 sur les impôts communaux (LCom) - la loi du 26.09.89 sur les Retraites Populaires (LRP) - la loi du 26.05.65 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC) - la loi du 5.07.05 sur l'emploi (LEmp) - la loi du 2.12.03 sur l'action sociale (LASV) et EMPDs : fixant le montant limite des nouveaux emprunts contracté par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010 autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 - fixant pour l'exercice 2010 les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur l'appui au développement économique (LADE) - accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'EVAM pour l'entretien de son parc immobilier - modifiant le décret du 02.10.07 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) - modifiant le décret du 25.11.08 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud - modifiant le décret du 25.01.05 sur l'incitation financière aux fusions de communes et Rapport du CE au GC sur les postulats Gp Libéral, P.de Preux. Gp radical, Ph.Ducommun et Réponses aux interpellations G.Poncet, P.Zwahlen, V.Schwaar, G.Junod(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): DSE: UB 105: version du 2ème débat (oui; acceptation de l'amdt SOC + 1'493'000 aux rubriques 3011 et ss.) est préférée par 65 oui, 55 non et 18 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 oui, 58 non et 14 abstentions. Version du 1er débat (non; refus de l'amdt SOC + 267'000 aux rubriques 3011 et ss.) est préférée par 72 non, 65 oui et 2 abstentions. UB 111: version du 2ème débat (oui; acceptation de l'amdt SOC + 750'000 à la rubrique 3147) est préférée par 70 oui, 66 non</p>	DFIRE.	Rod A. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité), Weber-Jobé M. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

<p>OA = objet adopté sans modification OA+M = objet adopté avec modification RET = objet retiré REF = objet refusé REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière TRAITE = objet traité</p>	<p>RENV-T = objet renvoyé par manque de temps RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information RENV-SD = objet renvoyé suite débat RENV-COM = objet renvoyé en commission RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat</p>
---	---

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>et aucune abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 70 oui, 66 non et aucune abstention. Version du 2ème débat (oui; acceptation de l'amdt SOC + 750'000 à la rubrique 3526) est préférée par 71 oui, 65 non et aucune abstention. UB 113: version du 2ème débat (oui; acceptation de l'amdt AGT + 1'000'000 à la rubrique 3657) est préférée par 68 oui, 61 non et 9 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 68 oui, 65 non et 5 abstentions. UB 114: version du 2ème débat (oui; acceptation de l'amdt Jobin + 551'000 à la rubrique 3654) est préférée par 66 oui, 51 non et 17 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 66 oui, 52 non et 17 abstentions. Fin du 3ème débat sur le budget de fonctionnement 2010. Le Grand Conseil prend acte, sans discussion, du rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2011-2014. Les conclusions du rapport de la commission sur les rapports du Conseil d'Etat sur les postulats du groupe libéral, Patrick de Preux, du groupe radical et Philippe Ducommun sont adoptées (acceptation des 4 rapports) sans discussion et à la quasi unanimité. Les réponses du Grand Conseil aux différentes interpellations sont traitées. A l'issue de la discussion générale finale sur le budget 2010, celui-ci est adopté par 94 oui, 8 non et 24 abstentions.</p>			
RENV-COM	5.	<p>(09_INI_028) Initiative législative Philippe Ducommun et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de soutenir la pétition "Stop à la violence ccontre la police", déposée par la Fédération suisse des foncionnaires de police (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures)</p> <p>(suite du point précédent, 238): A l'appel nominal, le projet de budget 2010 est adopté par 92 oui, 8 non et 27 abstentions. Fin du débat budgétaire. Opposée au renvoi en commission (oui), la prise en considération immédiate (non) de l'initiative est refusée par 75 oui, 19 non et aucune abstention. L'initiative est donc renvoyée à l'examen d'une commission.</p>	DSE, DINT		

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

<p>OA = objet adopté sans modification OA+M = objet adopté avec modification RET = objet retiré REF = objet refusé REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière TRAITE = objet traité</p>	<p>RENV-T = objet renvoyé par manque de temps RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information RENV-SD = objet renvoyé suite débat RENV-COM = objet renvoyé en commission RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat</p>
---	---

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	6.	(09_POS_166) Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail) (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.	DSAS		
RENV-COM	7.	(09_POS_167) Postulat Edna Chevalley et consorts concernant les problèmes de santé et sécurité au travail (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.	DEC		
RENV-COM	8.	(09_MOT_087) Motion Grégoire Junod et consorts concernant la lumière naturelle au travail et demandant de traiter le problème à la source (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée à l'examen d'une commission.	DEC		
REF	9.	(09_INI_029) Initiative constitutionnelle Fabienne Despot demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud aux fins d'y compléter l'article 63a - Pour une école à journée continue aux coûts supportables (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures) Opposé au renvoi en commission (oui), le renvoi de l'initiative au Conseil d'Etat (non) est accepté par 36 oui, 63 non et 4 abstentions. La prise en considération immédiate de l'initiative est refusée par 92 non, 19 oui et 5 abstentions.	DFJC		
RENV-COM	10.	(09_POS_168) Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant le processus de Bologne et demandant si on va vers une marchandisation progressive des études (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.	DFJC		

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification	RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
OA+M = objet adopté avec modification	RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
RET = objet retiré	RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé	RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE = objet traité	

Décision	N°	Description	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	11.	(09_MOT_086) Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi scolaire pour introduire l'interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins 20 députés, la motion est renvoyée à l'examen d'une commission.	DFJC		
RENV-T	12.	(125 bis) EMPL modifiant la loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud(1er débat)	DFIRE	Rod A. (Majorité), Freymond Cantone F. (Minorité)	12/01/2010
RENV-T	13.	(165) Exposé des motifs et projet de loi ayant pour objet la modification de l'art. 36 al. 3 de la loi sur les subventions (LSubv)(1er débat)	DFIRE.	Rod A.	12/01/2010
RENV-T	14.	(201) Exposé des motifs et projet de lois - d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) ; - modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) ; - modifiant la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR) ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (LCILV) ; - modifiant la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) et Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 5'646'300.-- destiné à financer la seconde phase d'adaptation technique des systèmes d'information de l'ACV à la loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR) (1er débat)	DFIRE.	Martinet P.	12/01/2010
RENV-T	15.	(09_MOT_075) Motion Jean-Marc Sordet au nom du groupe UDC intitulé Rétablissons l'équité et ne discriminons pas davantage devant l'impôt, les familles qui font le choix de garder et d'éduquer leurs enfants à la maison	DFIRE	Schwaar V.	12/01/2010

Séance du Grand Conseil
Mercredi 16 décembre 2009
de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

<p>OA = objet adopté sans modification OA+M = objet adopté avec modification RET = objet retiré REF = objet refusé REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière TRAITE = objet traité</p>	<p>RENV-T = objet renvoyé par manque de temps RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information RENV-SD = objet renvoyé suite débat RENV-COM = objet renvoyé en commission RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat</p>
---	---

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(09_POS_140) Postulat Pierre Zwahlen et consorts demandant que les institutions de SuisseOuest soient élues par le peuple	DFIRE	Wehrli L.	12/01/2010
RENV-T	17.	(09_INT_258) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michaël Buffat au sujet des délais de paiements pratiqués par l'Etat afin de soulager les liquidités des entreprises en cette période de crise	DFIRE.		12/01/2010
RENV-T	18.	(09_INT_220) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical pour une évaluation concrète des forfaits fiscaux dans le canton de Vaud	DFIRE.		12/01/2010
RENV-T	19.	(09_INT_230) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat concernant la fusion RSR-TSR et demandant quel est le suivi par le Conseil d'Etat	DFIRE		12/01/2010
RENV-T	20.	(198) Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit d'objet de CHF 10'160'000.- pour les travaux de la première étape de la réhabilitation de la RC 1 entre l'avenue Forel et l'avenue du Tir-Fédéral, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 600'000.- pour les études de la deuxième étape de la requalification de la RC 1 entre le giratoire de l'UNIL et la Venoge, sur les communes d'Ecublens et de St-Sulpice.(1er débat)	DINF.	Clot B.	12/01/2010
RENV-T	21.	(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour la réhabilitation de la RC 29 entre La Condémine et Le Martinet, sur le territoire des communes de Coinsins et de Genolier(1er débat)	DINF.	Clot B.	12/01/2010
RENV-T	22.	(09_INT_254) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts demandant à quand le port du masque antipollution et des tampons auriculaires pour les habitants d'Aubonne	DINF.		12/01/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :